

Le 4 juillet 2007
Réf. JLM/PM n° 285

CONSEIL MUNICIPAL du 27 JUIN 2007

COMPTE-RENDU

Ouverture de la séance : 19 H 00

Etaient présents : les membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mmes DOILLON, BOUCHAIR, MM. RICHARD, FRERE, BURGHARD, BUCHBAUER et Mme VIDAL.

Mmes DOILLON, BOUCHAIR, MM. RICHARD, FRERE et BURGHARD avaient délégué leur mandat à Mme COUVAL, M. GABILLOT, Mme PINELLI, M. HUA et Mme BAVARD.

Etaient absents non excusés : Mme RODRIGUEZ et M. FRIONNET.

I - REGLEMENT INTERIEUR ET AFFAIRES DIVERSES

1.1 - Désignation du secrétaire de séance : Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'unanimité, le Conseil Municipal a désigné Mme RONDOT-MOREL comme secrétaire de séance et le Directeur Général des Services comme secrétaire auxiliaire.

1.2 – Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal en date du 9 mai 2007 : Conformément à l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu de la séance du 9 mai 2007 a été affiché dans la huitaine et distribué aux élus municipaux le 16 mai 2007. Le Conseil Municipal a accepté ce compte-rendu à l'unanimité.

1.3 – Décisions du Maire prises dans le cadre de l'article L 2122 du Code général des collectivités territoriales : Le Conseil Municipal a précédemment accordé toutes délégations au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Par application de l'article L 2122-23, il a été tenu informé de ces délégations. Elles sont les suivantes :

- la passation d'une convention Contrat Adulte Relais avec l'Agence Nationale de la Cohésion Sociale et de l'égalité des Chances (représentée par M. le Préfet) permettant l'embauche d'un adulte relais, pour une durée de 3 ans,
- 2 embauches dans le cadre de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi, pour une durée de 6 mois (services des Sports et peinture),

- la commande des travaux pour la réhabilitation partielle d'un bâtiment communal en vue de la réalisation de la maison du curiste, d'un montant total de 61 122,06 € HT,
- la prise en charge des frais de transport consécutifs à un accident du travail, d'un employé municipal pour se rendre chez le kinésithérapeute, pour la somme de 448,78 € TTC (152,06 € sont pris en charge par DEXIA – SOFCAP),
- la passation d'un marché en procédure adaptée concernant la fourniture de produits de marquage routier (peinture) et de solvant cétonique, attribué à la Sté PROSIGN de Besançon. Le montant minimum prévu pour l'année est de 5 000 € H.T, le maximum de 9 000 € HT pour le lot peinture ; 300 € HT minimum et 800 € HT maximum pour le lot solvant cétonique ;
- la passation d'un marché en procédure adaptée concernant la fourniture de produits et de matériels d'entretien, attribué à la Sté ARGOS de Illkirch (67). Le montant minimum prévu pour l'année est de 15 000 € HT, le maximum de 30 000 € HT pour le lot produits d'entretien ; 2 000 € HT minimum et 5 000 € HT maximum pour le lot matériel d'entretien ;
- la passation d'une convention de mise à disposition d'une navette gratuite avec la Sté VISIOCOM de 92164 ANTONY, pour une durée de 3 ans,
- la prise en charge des frais de déplacement d'un intervenant littéraire à la bibliothèque municipale le 16 mars 2007, soit 35 € TTC,
- la passation d'une convention avec « Bysance Productions Besançon », en vue de la représentation d'un spectacle à la bibliothèque municipale le 13 juin 2007, pour un montant de 313,40 € TTC,
- la passation de 3 emprunts : ,
 - 1 300 000 € auprès du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté,
 - 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne – Franche-Comté,
 - 400 000 € auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne – Franche-Comté,
 pour le financement des investissements prévus au budget 2007.
- la passation d'une convention de mise à disposition à titre gratuit de locaux municipaux à l'Association « Les Pluralies de Luxeuil-les-Bains » du 15 mai au 15 juillet 2007 inclus,
- le règlement d'honoraires à la SCP DUFAY – SUISSA – CORNELOUP, dans le cadre de l'organisation du suivi du jury de concours d'architecture pour lequel la ville lui a demandé assistance, d'un montant de 418,60 € TTC,
- la passation de 3 conventions de stage.

1.4 – Création d'un conseil des droits et devoirs des familles : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a décidé la création à Luxeuil-les-Bains d'un conseil pour les droits et devoirs des familles, conformément à la loi 2007-297 du 5 mars 2007 .
- a fixé la composition dudit Conseil ainsi qu'il suit :
 - . M. Michel GABILLOT, Maire, Président,
 - . M. Francis LARDEUR, Adjoint au Maire,
 - . Mme Martine PINELLI, Adjointe au Maire,
 - . deux représentants de l'Etat,
 - . M. le Président du Conseil Général de la Haute-Saône ou son représentant.

1.5 – Autorisation au Maire d'ester en justice : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à ester en justice dans le cadre des retards dans l'achèvement des travaux du camping et de ces malfaçons, tant en défendeur qu'en demandeur, devant toute juridiction compétente et à s'adjoindre, si nécessaire, les services d'un avocat tant pour le conseil que pour la représentation.

II – FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

2.1 – Création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe par suppression d'un emploi d'agent technique : Afin de pourvoir au remplacement d'un agent technique, après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 4 mai 2007, le Conseil Municipal a autorisé, à compter du 14 mars 2007 :

- la suppression d'un emploi permanent à temps complet, d'agent technique,
- la création et l'ouverture budgétaire d'un emploi permanent à temps complet d'adjoint technique de 2ème classe.

2.2 – Création d'un emploi de chargé de mission « révision du PLU » : A l'unanimité, le Conseil Municipal, après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 26 juin 2007, a accepté la création et l'ouverture budgétaire, à compter du 1er juillet 2007 et pour une période d'une année, d'un emploi d'agent chargé de mission « révision du PLU », rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux, indice brut 379 et de niveau BAC + 3.

2.3 – Créations de postes pour les promotions de grades 2007 : A l'unanimité, le Conseil Municipal après avis favorable du Comité Technique Paritaire réuni le 26 juin 2007, a autorisé la modification du tableau des emplois permanents, à compter du 1er juillet 2007, ainsi qu'il suit :

- création et ouverture budgétaire d'un emploi permanent et à temps complet de brigadier chef principal,
- création et ouverture budgétaire d'un emploi permanent et à temps complet d'adjoint du patrimoine principal de 1ère classe,
- création et ouverture budgétaire de deux emplois permanents et à temps complet d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
- création et ouverture budgétaire de deux emplois permanents et à temps complet d'adjoint technique principal de 2ème classe,
- création et ouverture budgétaire de deux emplois permanents et à temps complet d'agent spécialisé des écoles maternelles de 1ère classe,
- création et ouverture budgétaire de cinq emplois permanents et à temps complet de rédacteur,
- création et ouverture budgétaire de deux emplois permanents et à temps complet de contrôleur de travaux.

2.4 – Fixation des ratios d'avancements de grades : A l'unanimité, le Conseil Municipal, a fixé le ratio « promus/promouvables » pour chacun des cadres d'emplois considérés à 100 %.

2.5 - Création de deux emplois occasionnels à temps complet : A l'unanimité, le Conseil Municipal a accepté la création et l'ouverture budgétaire, à compter du 2 juillet 2007 et pour une période de 3 mois, de deux emplois temporaires à temps

complet d'adjoints techniques de 2ème classe, rémunérés sur la base de l'indice brut 281, pour faire face au surcroît de travail dû aux manifestations estivales.

III – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 – ORAC – Versement des aides accordées par le FISAC – Programme de modernisation des entreprises : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le paiement complémentaire des aides prévues au programme de modernisation des entreprises à un professionnel pour un montant global FISAC de 628 €.

3.2 – ORAC 3 – Passation d'un avenant n° 2 à la convention passée avec HRU Développement Conseils : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé le Maire à mettre en oeuvre l'action de suivi-animation de la 3ème tranche de l'ORAC en affermissant la dernière tranche conditionnelle du marché du 17 décembre 2004 par avenant à la convention de mise en oeuvre du 10 février 2002 et à signer l'avenant à intervenir,
- a adopté le plan de financement définitif de cette action, qui s'établit comme suit :

Coût : 31 000 € HT	
Subvention FISAC :	15 000 €
Autofinancement Ville de Luxeuil	16 000 €

- a autorisé le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

3.3 – ORAC 3 – Modification du plan de financement des travaux sur les places du centre et rues adjacentes : La Ville a reçu les notifications d'attributions de subventions de chacun des partenaires : EUROPE, ETAT, REGION et DEPARTEMENT. Par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a adopté le nouveau plan de financement suivant :

Coût total prévisionnel des travaux	1 070 680,00 € H.T.
<i>(coût prévisionnel en juin 2006 lors du dépôt de dossier FISAC)</i>	
- UE/FEDER *(1)	221 056,60 €
- ETAT / FISAC *(2)	162 573,00 €
- CONSEIL REGIONAL *(3)	120 000,00 €
- CONSEIL GENERAL *(4)	266 715,00 €
- VILLE DE LUXEUIL-LES-BAINS	300 336,00 €

*(1) sur la base subventionnable de 1 153 041,41 € H.T.

*(2) sur la base subventionnable de 956 221 € soit 17%

*(3) sur la base d'un montant des travaux éligibles (H.T) : 300 000 € (plafonné) soit 40%

*(4) sur la base des travaux de 1 136 800 € H.T soit 23,46%

3.4 – ORAC 3 – Signature de la convention relative à la 3ème tranche : Par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention relative à la 3^{ème} tranche de l'ORAC de la Ville de Luxeuil-les-Bains, dont les clauses avaient été validées par le Conseil Municipal, le 22 juin 2006, à l'unanimité, et toutes les pièces à intervenir.

IV – FINANCES

4.1 – Versement d'une aide à l'emploi dans le cadre de la pérennisation des emplois jeunes : Dans le cadre de la pérennisation des emplois jeunes créés par l'A.S.L., l'Amicale Laïque et les Francas pour la Ludothèque, la commission des finances propose que la Ville de Luxeuil-les-Bains alloue, au titre de l'année 2007, une aide correspondant à 30 % du salaire, charges comprises, des contrats conclus en C.D.I. Cette proposition a été acceptée à l'unanimité.

4.2 - Annulation d'un titre de recette : A la demande de M. le Receveur Percepteur, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé l'annulation du titre n° 719 du 13 septembre 2006 pour 781,81 €, titre irrécouvrable.

4.3 – Vente de grumes : A l'unanimité, le Conseil Municipal a retenu pour la cession des grumes, les offres suivantes :

- pour le lot n° 1 :
SARL LACROIX – 7, voie du Tram 70310 FAUCOGNEY, pour 3 682 €
- pour le lot n° 2 :
Scierie GENET – 14, Z.I. des Athelots 70300 LUXEUIL-LES-BAINS, pour 14 260 €

4.4 – Versement de la cotisation 2007 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une cotisation de 644,65 € pour l'année 2007 à la Fédération Nationale des Communes Forestières de France.

4.5 – Versement d'une subvention à l'Association des commerçants : A l'unanimité, le Conseil Municipal a accordé une subvention exceptionnelle de 7 934,74 € à l'Association des commerçants, qui s'est chargée de l'animation de l'ouverture de la rue Victor Genoux après les travaux de restructuration.

4.6 – Remboursements divers : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Receveur Percepteur à encaisser les sommes suivantes :

- 2 298,72 € de DEXIA-SOFCAP pour le remboursement des indemnités journalières de maladie et accident du travail du personnel titulaire et stagiaire,
- 91,76 € de GROUPAMA pour le remboursement d'un sinistre automobile en date du 2 avril 2007,
- 376,74 € de GROUPAMA pour le remboursement d'un sinistre automobile en date du 12 septembre 2006,
- 1 430 € de GROUPAMA pour le remboursement d'un véhicule sinistré le 2 mai 2007,
- 489,60 € de GAN Assurances pour le remboursement d'un dégât à la salle Labiénus,
- 496,34 € de la Sté PIANTANIDA de Saulcy-sur-Meurthe (88) pour le remboursement d'un sinistre.

V – SPORTS

5.1 – Versement de subventions à des associations à caractère sportif : Sur proposition de la commission des sports, réunie le 25 juin 2007, à l'unanimité (*M. Pierre LEVERNIER n' a pas pris part au vote*), le Conseil Municipal décidé de verser des subventions suivantes :

- Boule luxovienne 90 €
- Association Sportive Luxeuil – football 2 750 €

VI – ENSEIGNEMENT

6.1 – Versement d'une subvention exceptionnelle au collège Jean Rostand : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention exceptionnelle de 200 € au Foyer Socio-Educatif du Collège Jean Rostand, pour le concert annuel qui a été donné le 15 mai 2007 au Centre Social place du 8 Mai 1945 par les chorales des collèges Rostand et Mathy de Luxeuil-les-Bains.

6.2 – Versement d'une subvention à l'Union Musicale de Fougerolles : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention de 150 € à l'Union Musicale de Fougerolles en remerciements de sa prestation lors du défilé patriotique du 8 mai 2007.

VII – CULTURE

7.1 – Reconduction de la convention relative au chèque avantages bibliothèque pour 2007 / 2008 : La Région Franche-Comté propose la reconduction d'une convention passée avec la Ville de Luxeuil-les-Bains. Par cette convention, la commune accepte la mise en place d'un abonnement gratuit pour les détenteurs de la carte avantages jeunes et munis du chèque avantage bibliothèque pour la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 août 2008. En contrepartie, le Conseil Régional versera une participation financière pour la réalisation de cette action.

VIII – URBANISME ET ENVIRONNEMENT

8.1 – Cession d'un terrain communal à l'A.F.P.S. : L'Association de Formation et de Promotion Sociale (A.F.P.S.) s'est portée acquéreur d'un terrain communal, sis rue de Lattre de Tassigny, section B.E. n° 217 partie. A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a répondu favorablement à l'A.F.P.S. sise rue du Bailli – 70302 Luxeuil-les-Bains,
- a fixé le prix de vente à 24 € le m², taxes droits et frais à la charge de l'acquéreur,
- a autorisé le Maire à signer l'acte de vente à intervenir en la forme notariée et toutes les pièces y afférent.

8.2 – Autorisation au Maire de déposer un permis de démolir l'ancienne gare des cars : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer un permis de démolir le bâtiment abritant l'ex gare des cars, situé place du 8 Mai 1945, considéré comme vétuste et dangereux.

8.3 – Autorisation au Maire de déposer une déclaration de travaux pour la remise en peinture de la façade de la salle Labiénus : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à déposer une déclaration de travaux exemptés de permis de construire, concernant les travaux de restauration de la façade de la salle Labiénus, cadastrée section AZ n° 170, qui doit faire l'objet d'un ravalement.

8.4 – Rapport sur l'eau : En vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, la commune exerçant en propre la totalité des compétences des services publics de l'eau potable, présente le rapport y afférent.

Ce rapport annuel (remis aux Conseillers Municipaux avec l'ordre du jour du Conseil Municipal) a été accepté par 20 voix pour et 5 voix contre (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD).

8.5 – Rapport sur l'assainissement : En vertu du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, la commune exerçant en propre la totalité des compétences des services publics de l'assainissement, présente le rapport y afférent.

Ce rapport annuel (remis aux Conseillers Municipaux avec l'ordre du jour du Conseil Municipal) a été accepté par 20 voix pour et 5 voix contre (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD).

IX – ACTION SOCIALE ET SOLIDARITE

9.1 - Versement de subventions aux associations à caractère social : A l'unanimité, le Conseil Municipal a autorisé le versement des subventions suivantes :

-
- Fonds départemental d'aide aux jeunes en difficulté 800 €
- Association Départ. Veuves Civiles 160 €

Par 20 voix pour et 5 voix contre (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a autorisé le versement d'une subvention à l'Union Locale C.G.T. de Luxeuil-les-Bains 660 €

X – JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE Aucun point n'était inscrit à l'ordre du jour

XI – TRAVAUX

11.1 – Travaux de restauration des charpentes et couvertures de la Basilique St-Pierre : modification de la DCM n° 2007-105 du 9 mai 2007 et demandes de subventions pour la maîtrise d'oeuvre des trois premières tranches de travaux : Par délibération n° 2007-105 du 9 mai 2007, le Conseil Municipal a fait part de sa volonté de lancer l'opération de restauration des charpentes et couvertures de la basilique St-Pierre et a ainsi décidé du lancement du Projet Architectural et Technique (PAT) pour les 8 chapitres (1 à 7 bis).

Cependant, après discussion avec la DRAC, il apparaît nécessaire de procéder par étapes et de commencer par réaliser, dans un premier temps, les trois tranches les plus périlleuses que sont : le bas-côté, les chapelles orientales et le chœur. Le P.A.T. (projet architectural technique), le P.C.E. (projet de consultation des entreprises), l'A.M.T. (assistance à la dévolution des marchés de travaux) ainsi que le C.S.P.S. (coordination sécurité et prévention de la santé) seraient à préparer pour ces trois chapitres. Le coût de l'ensemble de ces missions est estimé à 33 394 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a sollicité pour ce faire une subvention de l'Etat (DRAC) à hauteur de 50 % et une autre du Conseil Général à hauteur de 25 % du coût du projet estimé à 33 394 € HT, ainsi qu'à tout organisme qui pourrait y contribuer.

11.2 – Opération de mise en oeuvre d'un système de chauffage à la Basilique Saint-Pierre : Par délibération n° 2006-32 du 15 février 2006, le Conseil Municipal a fait part de sa volonté de lancer l'opération de mise en oeuvre d'un système de chauffage à la Basilique Saint-Pierre.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé M. le Maire à signer les conventions de maîtrise d'oeuvre avec, d'une part, M. DUPLAT, Architecte en Chef des Monuments Historiques et d'autre part, M. Pierre DELHOUME et E.T.F. INGENIERIE Sarl,
- a sollicité une subvention de l'Etat (DGE) ainsi que de tout organisme qui pourrait y contribuer.

11.3 – Démolition de l'école maternelle du Bois de la Dame : plan de financement prévisionnel : Le 15 février 2006, le Conseil Municipal a décidé la mise en place d'une autorisation de programme pour la reconstruction de l'école maternelle du Bois de la Dame, dont le coût total est estimé à 1 622 000 € HT (démolition + reconstruction).

La première étape : démolition de l'ancienne structure, est terminée. Les travaux se sont élevés à 89 870 € HT, comprenant ainsi : les travaux préparatoires, désamiantage, démolition proprement dite des bâtiments, plate-forme, travaux divers tels que drainage, clôtures, réseaux... ainsi que l'étanchéité en asphalte sur éléments porteurs maçonnerie.

Cette opération étant éligible à la dotation de développement rural, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté le plan de financement suivant :

. Montant des travaux	89 870 € HT
. Etat (dotation de développement rural) 35 %	31 454 € HT
. Financement restant à la charge de la ville 65 %	58 416 € HT

- a autorisé le Maire à solliciter les subventions correspondantes,
- s'est engagé à compléter le financement de l'opération en cas de défaillance d'un des financeurs.

11.4 – Travaux de sécurisation d'espaces publics – modification du plan de financement prévisionnel : Dans le cadre de son programme de sécurisation des espaces publics, la Ville de Luxeuil-les-Bains, par délibération n° 2007-18 du 7 février 2007, a fait part de sa volonté de mettre en place des solutions techniques visant à améliorer la sécurité des usagers, rues Gustave Courbet, Eugène Delacroix, Edouard Manet et Auguste Renoir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a adopté les plans de financements prévisionnels des travaux sus visés,
- a autorisé le Maire à solliciter les subventions correspondantes citées ci-dessus.

11.5 – Passation d'avenants aux marchés de travaux du camping du Châtigny :
Par 20 voix pour et 5 abstentions (Mmes BAVARD, DECHILLY, MM. FRERE, HUA et BURGHARD), le Conseil Municipal a approuvé les modifications présentées à la commission d'appels d'offres du 27 juin 2007 et autorisé le Maire à signer 4 avenants, d'un montant total de 68 464,25 €, soit 9,51 % des marchés initiaux.

11.6 – Passation d'un marché de travaux pour les réseaux eau potable et assainissement des places du centre ville et des rues adjacentes : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé le Maire à souscrire le marché de travaux pour les réseaux eau potable et assainissement des places du centre ville et des rues adjacentes, ainsi que tout document s'y rapportant avec la Sté S.T.P.I., Le Puits de Magny d'Anigon, B.P. 21 à 70250 RONCHAMP, d'un montant de (799 183 € HT) 955 822,87 € TTC.

11.7 – Demande de subvention pour les travaux de protection grillagée des baies hautes de la nef sud de la Basilique : La Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'architecte en chef des monuments historiques proposent de saisir l'opportunité de la présence des échafaudages pour la réfection des arcs boutants de la nef sud de la basilique pour réparer les protections grillagées des baies hautes de la nef et nettoyer les verrières. Le coût de ces travaux est estimé à 14 973 € HT.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a autorisé le Maire à solliciter en urgence une subvention de 50 % de l'Etat (DRAC), de 25 % du Conseil Général de la Haute-Saône et de tout organisme qui pourrait intervenir dans le financement de la remise en état des protections grillagées des baies hautes de la nef sud de la basilique, dont le coût est estimé à 14 973 € HT.

11.8 – Extension de l'assiette des coupes de bois 2007 : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a demandé à l'ONF la mise à l'état d'assiette 2007 des parcelles 12 p, 32 p, 34 p, 44 p, 39 et 48,
- a autorisé la vente sur pied et en bloc, par les soins de l'ONF, des produits de ces parcelles.

XII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

12.1 – Programme pluriannuel de travaux – tranche 2007 – Demande de subvention à l'agence de l'eau : A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à préfinancer l'ensemble des travaux de rénovation de ses réseaux d'assainissement, conformément au programme pluriannuel décidé par délibération n° 2007-74 du Conseil Municipal réuni le 18 avril 2007,
- à solliciter la participation financière de l'agence de l'eau.

12.2 – Programme pluriannuel des travaux d'assainissement 2006 / 2010 : A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé le programme pluriannuel 2006 / 2010 des travaux d'assainissement qui vont être entrepris sur la Ville de Luxeuil-les-Bains.

12.3 – Participation de la Ville au déficit de la ligne de transport de voyageurs Brotte-les-Luxeuil / Luxeuil-les-Bains : A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- a accepté de participer au déficit de la ligne de transport de voyageurs de Brotte-les-Luxeuil à Luxeuil-les-Bains pour l'année 2007 dans les mêmes conditions que les exercices antérieurs,
- a autorisé le Maire et le Receveur municipal à régler cette participation (estimée à 39 €) au Conseil Général de la Haute-Saône.

La séance est levée à 21 H 30.

Le Maire,

Michel GABILLOT